

2024/028

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-200042463-20240220-2024_012-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/12

- Objet : Demande de subvention France Services 2024

Vu que la Communauté de Communes de la Montagne Noire est compétente en matière de Maison de Service Au Public,

Vu la labellisation de la structure Communauté de Communes de la Montagne Noire en tant que Maison de Services Au Public le 28 décembre 2015,

Vu la labellisation de la structure en Maison 'France Services' à compter du 01 janvier 2021,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de demander une subvention de fonctionnement pour le Service 'France Services' (anciennement MSAP) pour l'année 2023 pour un montant total de 40 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE :

- De solliciter le versement d'une aide de 20 000 € relevant du Fonds National à l'Aménagement et au Développement du Territoire (FNADT)
- De solliciter le versement d'une aide de 15 000 € relevant du Fonds Inter-Opérateurs
- De solliciter le versement d'une aide de 5 000 € auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la convention signée pour la MSAP/France Services
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/030

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

COMMANDE
PUBLIQUE

SOUS-
DOMAINE :

Marchés Publics

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-200042463-20240220-2024_013-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/013

- Objet : Participation au contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 du CDG 11

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Monsieur Le Président expose :

- L'opportunité pour la Communauté de Communes de la Montagne Noire de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE

La Communauté de Communes de la Montagne Noire charge le Centre de gestion :

- De lancer une procédure de marché public, en vue, les échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1 janvier 2025
- Régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/032

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FONCTION
PUBLIQUE

SOUS-
DOMAINE :

Personnel titulaire
et stagiaire de la
fonction publique

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

DONT Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_014-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/014

- Objet : Convention de mise à disposition de fonctionnaires

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17 ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 17 janvier passée entre la Commune de Saissac et la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Considérant que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent communal faisant partie des effectifs de la commune de SAISSAC;

Le Président propose à l'assemblée :

Pour assurer les missions de surveillance de l'ALAE de l'école de SAISSAC et l'entretien des locaux de l'Office Intercommunal de Tourisme, il est proposé que la commune de SAISSAC mette à disposition de la Communauté de Communes de la Montagne un agent communal du 01/01/2024 au 31/12/2024 renouvelable une année.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Commune de SAISSAC et la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune de SAISSAC à la Communauté de Communes tel que présenté,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024

Le Président

Cyril Delpech

2024/034

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Fiscalité

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR
RECEPTION
PREFECTURE
LE

PAR
PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE :
Prénom NOM

REPUBLIQUE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-200042463-20240220-2024_015-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/015

- Objet : Produit attendu taxe GEMAPI 2024

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI par délégation aux syndicats mixtes Aude Centre, Bassin de l'Agout et Fresquel depuis le 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a instauré la taxe GEMAPI en 2018,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024,

Monsieur Le Président propose de fixer ce montant de la façon suivante :

Syndicat mixte Aude centre :	57 544.84 €
Syndicat mixte Fresquel :	30 956.94 €
Syndicat mixte Bassin de l'Agout :	340.38 €

Pour un TOTAL de : 88 842.16 €

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 tel que présenté et pour un total de 88 842.16 €.
- De charger Monsieur Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/036

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
Budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/036

- Objet : Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables

2024/037

Vu la correspondance de Monsieur le comptable public du service de gestion comptable de Carcassonne Agglomération,
Vu les montants concernés inférieurs au seuil de poursuite,
Vu l'impossibilité de recouvrement des titres mentionnés par le comptable du Trésor

Il est proposé d'honorer cette demande d'admission en non-valeur de titres correspondant à de la prestation ALAE et Enfance / Jeunesse pour un montant de 4 146.81 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE :

- De valider la déclaration en non-valeur au compte 6541 – créances admises en non-valeur pour un montant de 4 416.81 €
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/038

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Autres
Documents
Budgétaires

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 24

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR
RECEPTION
PREFECTURE
LE

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

PAR
PUBLICATION
LE

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

PAR DELEGATION
LE :
Prénom NOM

N°2024/017

- Objet : Approbation du compte financier unique 2023 budget annexe plate-forme bois énergie

2024/039

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_017-DE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu la délibération N° 2023-150 du jeudi 31 Août 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Plate-Forme Bois Energie

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de M. Eric Béteille, 1^{er} vice-président, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 290,31	9 216,84	20 507,15
	Recettes réalisées (1)	B	3 662,58	12 530,00	16 192,58
	Restes à réaliser	C	7 480,88	0,00	7 480,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	29 925,00	12 191,00	42 116,00
	Dépenses réalisées (1)	E	4 398,75	10 564,69	14 963,44
	Restes à réaliser	F	14 662,50	0,00	14 662,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-736,17	1 965,31	1 229,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 634,69	2 974,16	21 608,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	17 898,52	4 939,47	22 837,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 181,62	0,00	-7 181,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	10 716,90	4 939,47	15 656,37

Le Président n'ayant pas pris part au vote (y compris procuration donnée), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

2024/040

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_017-DE

DECIDE

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Plate-Forme Bois Energie (413)
2. Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/041

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_018-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Eric Béteille, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/018

Objet : affectation des résultats 2023 – Budget annexe plateforme bois énergie

2024/042

Considérant que le compte financier unique 2023 du budget annexe plateforme bois énergie a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget annexe 413 Plateforme Bois Energie pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement de l'année	1 965.31 €
- Excédent reporté	2 974.16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	4 939.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit d'investissement de l'année	- 736.17 €
- Excédent reporté	<u>18 634.69 €</u>
Résultat de clôture	17 898.52 €
- Déficit des restes à réaliser	- 7 181.62 €
Soit un excédent d'investissement cumulé	10 716.90 €
Avec RAR	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Pour : Abstentions : Contre : 26

DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes), l'excédent de fonctionnement reporté : 4 939.47 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (recettes), le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 17 898.52 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_019-DE

2024/043

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATER

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Budgets primitifs

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

DONT Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/019

- Objet : Vote du budget annexe Plateforme Bois Energie 2024

2024/044

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_019-DE

Vu la délibération approuvant le CFU 2023,
Vu la délibération d'affectation des résultats 2023,
Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe
Plateforme Bois Energie dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES			Prévisionnel 2024	RECETTES			Prévisionnel 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 916,79	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		10 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL		10 000,00	73	IMPOTS ET TAXES		0,00
				74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS		0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES		0
66	CHARGES FINANCIERES		0,00	76	PRODUITS FINANCIERS		0
67	CHARGES SPECIFIQUES		0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,53
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES		0,00				
				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES		13 917		S/TOTAL RECETTES REELLES		10 000,53
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		1 023,21	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT		0	OO2	EXCEDENT REPORTE		4 939,47
	TOTAL		14 940,00		TOTAL		14 940,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL		
21	Immobilisations corporelles	14 662,50	11 740,01	26 402,51	13	Subventions d'investissement	7 480,88	0,00	7 480,88
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		0,00	0,00		Total des recettes d'équipements	7 480,88	0,00	7 480,88
13	Subventions d'Investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00		Total des recettes financières			0,00
	Total des dépenses réelles	14 662,50	11 740,01	26 402,51		Total des recettes réelles	7 480,88	0,00	7 480,88
O40	Opérations transfert sections		0,00	0,00	21	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		1 023,11	1 023,11
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00	1 023,11	1 023,11
	TOTAL DES DEPENSES	14 662,50 €	11 740,01 €	26 402,51 €		TOTAL DES RECETTES	7 480,88	1 023,11	8 503,99
					001	Solde d'exécution positif reporté		17 898,52	17 898,52
						TOTAL DES RECETTES	7 480,88	18 921,63	26 402,51

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

2024/045

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 011-200042463-20240220-2024_019-DE

DECIDE

APPROUVE le budget annexe Plateforme Bois Energie 2024 tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/046

DEPARTEMENT DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

Autres Documents Budgétaires

Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37

Qui ont pris part à la délibération : 24

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 13.02.2024

AFFICHAGE EN DATE DU : 13.02.2024

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE : Prénom NOM

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

- Présents :
- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
 - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
 - Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
 - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
 - Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
 - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
 - Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
 - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
 - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
 - Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
 - Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
 - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
 - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
 - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
 - Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/020

- Objet : Approbation Compte Financier Unique 2023 budget annexe hangar photovoltaïque

2024/047

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_020-DE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu la délibération N° 2023-150 du jeudi 31 Août portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Hangar Photovoltaïque

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de M. Eric Bêteille, 1^{er} vice-président, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	31 638,17	28 684,92	60 323,09
	Recettes réalisées (1)	B	31 637,46	45 589,35	77 226,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	43 372,00	51 329,00	94 701,00
	Dépenses réalisées (1)	E	26 073,49	41 718,45	67 791,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 563,97	3 870,90	9 434,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	11 733,83	22 644,08	34 377,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	17 297,80	26 514,98	43 812,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	17 297,80	26 514,98	43 812,78

Le Président n'ayant pas pris part au vote (y compris procuration donnée), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

2024/048

DECIDE

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Hangar Photovoltaïque (414)
2. Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/049

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DOMAINE :

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

FINANCES
LOCALES

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

SOUS-
DOMAINE :

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Décisions
budgétaires

Présents :

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :

13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13.02.2024

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/021

Objet : affectation des résultats 2023 – Budget annexe Hangar Photovoltaïque

2024/050

Considérant que le compte financier unique 2023 du budget annexe hangar photovoltaïque a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget annexe 414 Hangar Photovoltaïque pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement de l'année :	3 870.90 €
- Excédent reporté :	22 644.08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	26 514.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit d'investissement de l'année	5 563.97 €
- Excédent reporté	<u>11 733.83 €</u>
Résultat de clôture	17 297.80 €
- Pas de restes à réaliser	0.00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé	17 297.80 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes), l'excédent de fonctionnement reporté : 26 514.98 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (recettes), le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 17 297.80 €

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2024,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/051
DEPARTEMENT DE L'AUDE
DOMAINE :
FINANCES
SOUS-DOMAINE :
Budgets primitifs
Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37
Qui ont pris part à la délibération : 26
DONT Pouvoirs : 5

CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 13.02.2024
AFFICHAGE EN DATE DU : 13.02.2024

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

- Présents :
- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
 - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
 - Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
 - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
 - Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
 - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
 - Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
 - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
 - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
 - Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
 - Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
 - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
 - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
 - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
 - Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

2024/052

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_022-DE

Vu les délibérations approuvant le compte financier unique de 2023,
Vu la délibération d'affectation des résultats 2023,
Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe
Hangar photovoltaïque dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES			Prévisionnel 2024	RECETTES			Prévisionnel 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		12 866,80	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		18 000,02
012	CHARGES DE PERSONNEL		0,00	73	IMPOTS ET TAXES		0,00
				74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS		0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,00	013	ATTENUATION DE CHARGES		0
66	CHARGES FINANCIERES		8 700,00	76	PRODUITS FINANCIERS		0
67	CHARGES SPECIFIQUES		0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES		0,00				
				77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES		21 567		S/TOTAL RECETTES REELLES		18 000,02
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		31 638,20	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		8 690,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT		0	002	EXCEDENT REPORTE		26 514,98
	TOTAL		53 205,00		TOTAL		53 205,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL		
21	Immobilisations corporelles	0,00	22 046,00	22 046,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		18 200,00	18 200,00	Total des recettes d'équipements	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'Investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	18 200,00	18 200,00	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	22 046,00	22 046,00	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	
O40	Opérations transfert sections		8 690,00	8 690,00	21	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		31 638,20	31 638,20
	Total des dépenses d'ordre	0,00	8 690,00	8 690,00	Total des recettes d'ordre	0,00	31 638,20	31 638,20	
	TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	48 936,00 €	48 936,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00	31 638,20	31 638,20	
					001	Solde d'exécution positif reporté		17 297,80	17 297,80
					TOTAL DES RECETTES	0,00	48 936,00	48 936,00	

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_022-DE

2024/053

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE

APPROUVE le budget annexe Hangar Photovoltaïque (414) 2024 tel que présenté.
AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/054
DEPARTEMENT DE L'AUDE
<u>DOMAINE :</u>
FINANCES
<u>SOUS-DOMAINE :</u>
Autres Documents Budgétaires
Le nombre de conseillers communautaire en service est de : 37
Qui ont pris part à la délibération : 24
DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION C.C. EN DATE DU : 13.02.2024
AFFICHAGE EN DATE DU : 13.02.2024

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

- Présents :
- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
 - Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
 - Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
 - Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
 - Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
 - Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
 - Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
 - Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
 - Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
 - Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
 - Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
 - Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
 - Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
 - Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
 - Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/023

- Objet : Approbation compte financier unique budget annexe extension centrale photovoltaïque siège social (415)

2024/055

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_023-DE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu la délibération N° 2023-150 du jeudi 31 Août portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Extension Centrale Photovoltaïque

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de M. Eric Bêteille, 1^{er} vice-président, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 573,00	13 583,45	26 156,45
	Recettes réalisées (1)	B	10 016,61	6 245,04	16 261,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 184,37	13 784,00	21 968,37
	Dépenses réalisées (1)	E	8 183,45	9 542,29	17 725,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 833,16	-3 297,25	-1 464,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 388,63	200,55	-4 188,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-2 555,47	-3 096,70	-5 652,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 555,47	-3 096,70	-5 652,17

2024/056

Le Président n'ayant pas pris part au vote, (y compris procuration donnée) le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

DECIDE

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Extension Centrale Photovoltaïque (415)
2. Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2024,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/057

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_024-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/024

Objet : affectation des résultats 2023 – Extension centrale Photovoltaïque (415)

2024/058

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_024-DE

Considérant que le compte financier unique 2023 du budget annexe centrale photovoltaïque siège social a été voté par les membres présents ou représentés,
Au vu des résultats du CFU du budget annexe 415 Centrale Photovoltaïque du siège Social pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|--|--------------|
| - Déficit de fonctionnement de l'année : | - 3 297.25 € |
| - Excédent reporté : | 200.25 € |

Soit un déficit de fonctionnement cumulé - 3 096.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|--|--------------|
| - Excédent d'investissement de l'année | 1 833.16 € |
| - Déficit reporté | - 4 388.63 € |
| Résultat de clôture | - 2 555.47 € |

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Pas de restes à réaliser | 0.00 € |
|----------------------------|--------|

Soit un déficit d'investissement cumulé - 2 555.47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (dépenses), le déficit de fonctionnement cumulé : - 3 096.70 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (dépenses), le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : - 2 555.47 €

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2024,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/059

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Budgets primitifs

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

DONT Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :

13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13.02.2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/025

- Objet : Vote du budget annexe extension centrale photovoltaïque siège social 2024

2024/060

Vu la délibération approuvant le compte financier unique 2023,
Vu la délibération d'affectation des résultats 2023,
Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Extension Centrale Photovoltaïque siège social dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		Prévisionnel 2024	RECETTES		Prévisionnel 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 100,57	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	12 031,17
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	1 750,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5682,83
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	3 850,57		S/TOTAL RECETTES REELLES	17 714,00
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	5 628,00	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	5 138,63	OO2	EXCEDENT REPORTE	0,00
001	DEFICIT REPORTE	3 096,80			
	TOTAL	17 714,00		TOTAL	17 714,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2023	Proposition	TOTAL		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		8 520,00	8 520,00	Total des recettes	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'Investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	8 520,00	8 520,00	Total des recettes financières				0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	
O40	Opérations transfert sections		0,00	0,00	21	Virement de la section de fonctionnement		5 438,63	5 438,63
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		5 636,84	5 636,84
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00	11 075,47	11 075,47	
	TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	8 520,00 €	8 520,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00	11 075,47	11 075,47	
	001 Solde d'exécution reporté		2 555,47	2 555,47	001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	0,00	11 075,47	11 075,47	TOTAL DES RECETTES	0,00	11 075,47	11 075,47	

2024/061

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_025-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE

APPROUVE le budget annexe Extension Centrale Photovoltaïque siège social (415) 2024 tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/062

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

FINANCES

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

SOUS-
DOMAINE :

Présents :

Autres
Documents
Budgétaires

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 24

DONT Pouvoirs : 4

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/026

- Objet : Approbation compte financier unique budget principal (410)

2024/063

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu la délibération N° 2023-150 du jeudi 31 Août portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la Communauté de Communes

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de M. Eric Béteille, 1^{er} vice-président, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 943 233,94	5 157 482,15	7 100 716,09
	Recettes réalisées (1)	B	568 222,01	5 750 902,19	6 319 124,20
	Restes à réaliser	C	402 316,45	0,00	402 316,45
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 626 457,00	6 143 712,00	8 770 169,00
	Dépenses réalisées (1)	E	776 834,74	5 351 984,65	6 128 819,39
	Restes à réaliser	F	338 983,58	0,00	338 983,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-208 612,73	398 917,54	190 304,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	683 223,06	986 229,85	1 669 452,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	474 610,33	1 385 147,39	1 859 757,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	63 332,87	0,00	63 332,87
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	537 943,20	1 385 147,39	1 923 090,59

2024/064

Le Président n'ayant pas pris part au vote (y compris procuration donnée), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

DECIDE

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2023 du budget principal (410)
2. Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2024,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/065

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_027-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social de la Communauté de Communes aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/027

Objet : affectation des résultats 2023 – Budget Principal (410)

Considérant que le compte financier unique 2023 du budget principal de la Communauté de Communes a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget principal pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|--------------|
| - Excédent de fonctionnement de l'année : | 398 917.34 € |
| - Excédent reporté : | 986 229.85 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 1 385 147.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Déficit d'investissement de l'année | - 208 612.73 € |
| - Excédent reporté | <u>683 223.06 €</u> |
| Résultat de clôture | 474 610.33 € |

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| - Solde positif reste à réaliser | 63 332.87 € |
|----------------------------------|-------------|

Soit un déficit d'investissement cumulé 537 943.20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes), l'excédent de fonctionnement cumulé : 1 385 147.39 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (recettes), le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : 474 610.33 €

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2024,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à la
délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13/02/2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13/02/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 Février 2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/028

- Objet : Provision pour risques 2024

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la commune peut décider, par délibération, la constitution d'une provision dès l'apparition d'un « risque » avéré. Les mesures retenues par cette réforme reviennent sur le système de provisionnement mécanique pour lui substituer une démarche responsabilisée de gestion par la collectivité des risques qui la concernent.

Au titre des impayés, il est proposé de constituer une provision de 10 000 € afin de diminuer les risques budgétaires et financiers.

Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits au Budget 2024

- Article 6815 dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant pour un montant de 1461 € pour l'exercice 2024 pour un montant cumulé de provision de 10 130 €.
- Article 6817, dotations aux dépréciations pour actifs circulant pour un montant de 8 539 € pour l'exercice 2024 pour un montant cumulé de 9 870 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE

- De valider la constitution d'une provision de 10 000 € ajustable en fonction de l'évolution du risque.
- De les répartir sur les articles 6815 et 6817 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/069

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Décisions
Budgétaires

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCACTION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-200042463-20240220-2024_029-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/029

- Objet : Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables

2024/070

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_029-DE

Vu la correspondance de Monsieur le comptable public du service de gestion comptable de Carcassonne Agglomération,
Vu les montants concernés inférieurs au seuil de poursuite,
Vu l'impossibilité de recouvrement des titres mentionnés par le comptable du Trésor

Il est proposé d'honorer cette demande d'admission en non-valeur de titres correspondant à de la prestation ALAE et Enfance / Jeunesse pour un montant de 4 146.81 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE :

- De valider la déclaration en non-valeur au compte 6541 – créances admises en non-valeur pour un montant de 4 146.81 €
- D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/071

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 011-200042463-20240220-2024_030-DE

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Subventions

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR
RECEPTION
PREFECTURE
LE

PAR
PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE :
Prénom NOM

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mil vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/030

- Objet : Subventions aux associations 2024

2024/072

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_030-DE

Monsieur Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations qui ont formulé une demande pour l'année 2024.

Il est précisé que seuls les dossiers complets et arrivés dans les délais sont présentés.

Associations	Montant subvention 2024	Conseiller Communautaire ne prenant pas part au vote	Vote
Fédération Audoise des Œuvres Laïques	500		
DMTF	500		
Association Tournesol	850		
Les Mégères de l'humus	500		
L'Eau Vive	4 500		
Le Chat Barré	2 500		
Patrimoines, vallées des Cabardès	500		
Ensemble Convivencia	4 000		
Le Comptoir des coccinelles	700		
Musique et culture en Cabardès	3 000		
Salsigne Villanière Mines et mémoire	1 500	Guy CALY et Stéphane BARTHAS	
Animation et loisirs en Montagne Noire	1 600		
Les Cavaliers de la Montagne Noire	1 500		
Comité des fêtes de Villardonnel	2 000		
Fédération de pêche de l'Aude	500		
ATAC	1 000		
Syndicat des éleveurs Gascons de l'Aude	1 000		

2024/073

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

DECIDE :

- D'allouer les subventions telles présentées dans le tableau au titre de l'exercice 2024 sous condition du respect de leur engagement
- Que les subventions seront proratisées en fonction des dépenses justificatives présentées
- De prévoir les crédits au budget 2024
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/074

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Fiscalité

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/031

- Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024

2024/075

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_031-DE

Monsieur le Président propose le taux d'imposition suivant :

19.99 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 à **19,99%**.

AUTORISE le Président à signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/076

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Fiscalité

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

Dont Pouvoirs : 5

CONVOCAION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_032-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Séance du Conseil Communautaire du mardi vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Éric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/032

- Objet : Vote des taux des taxes communautaires

2024/077

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_032-DE

Monsieur le Président propose des taux d'imposition 2024 identiques à ceux de 2023 à savoir :

Désignation des Taxes	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	9.46 %
Taxe foncière (non bâti)	36.29 %
Cotisation Foncière Entreprises	16.29 %
Taxe d'Habitation	7.47 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2024 des taxes directes locales telles que ci-dessus présentées,
AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech

2024/078

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 20 février 2024

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-
DOMAINE :

Décision
budgétaire

Le nombre de
conseillers
communautaire en
service est de : 37

Qui ont pris part à
la délibération : 26

DONT Pouvoirs : 5

CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :
13.02.2024

AFFICHAGE EN
DATE DU :
13.02.2024

Séance du Conseil Communautaire du vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle au siège social, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président.

Présents :

- Commune de BROUSSES-ET-VILLARET : MM Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE
- Commune de LACOMBE : M. Benoit SOULIER
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mme Annabelle ESPLAS
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE
- Commune de SAINT-DENIS : Mme Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme BOUR Marie-Hélène
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : M. Damian CONSTANS

Excusé : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL), M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Jean-Claude PECH (LATOURETTE-CABARDES)

Absents non excusés : M. Jérôme SOUVERAIN (FRAÏSSE-CABARDES), M. Jacques FARGUES (ILHES-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPAÏBAIRENQUE), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procuration : M. Paul GRIFFE (CUXAC-CABARDES) à M. Jean-Pierre BOUISSET, M. Max BRIL (LASTOURS) à Mme. Marie-Hélène BOURG, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Christian JIMENEZ (Fontiers-Cabardès) à M. Cyril DELPECH, M. Michaël LAURENT (SAINT-DENIS) à Mme Chantal CONSTANZA (SAINT-DENIS)

Secrétaire : Jean-Baptiste FERRER

N°2024/033

- Objet : Vote du budget principal 2024

2024/079

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_033-DE

Vu la délibération approuvant le compte financier unique 2023,
Vu la délibération d'affectation des résultats 2023,
Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2024 du budget principal dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		Prévisionnel	RECETTES		Prévisionnel
		2024			2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 332 150,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	445 583,61
O12	CHARGES DE PERSONNEL	3 106 240,00	73	IMPOTS ET TAXES	1 709 658,00
O14	REVERSEMENT FNIGIR	182 500,00	731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 734 475,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 083 447,00	74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	855 890,00
66	CHARGES FINANCIERES	63 686,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	16 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
68	Dotation aux provisions et dépréciations	10 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 100,00
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	5 798 023,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	565 000,00		S/TOTAL RECETTES REELLES	4 836 706,61
			O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	141 169,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	0,00	O02	EXCEDENT REPORTE	1 385 147,39
	TOTAL	6 363 023,00		TOTAL	6 363 023,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions	Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions
16	Capital emprunt		114 000,00	10	FCTVA		42 333,22
	S/TOTAL		114 000,00	1068	Affectation résultat		0,00
	<u>Opérations</u>				S/TOTAL		42 333,22
20	Immobilisation incorporelles		36 300,00	13	Subventions	402 316,45	0,00
204	Subventions d'équipements versées	38 403,00	39 230,00	16	Emprunts	0,00	0,00
					S/TOTAL	402 316,45	0,00
21	Immobilisations incorporelles	300 580,58	804 577,42				
	S/TOTAL		880 107,42				
13	Subvention équip.		0,00				
D001	Solde exécution		0,00	O21	Virement fonctionnement		0,00
O40	Opérations transfert sections		141 169,00	O40	Amortissements		565 000,00
20	Dépenses Imprévues		0	O24	Cession des véhicules		0
	S/TOTAL	338 983,58	141 169,00		S/TOTAL	402 316,45	565 000,00
26	Titres de participation		10 000	O01	Solde d'Exécution		474 610,33
	TOTAL		1 484 260,00 €		TOTAL		1 484 260,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 011-200042463-20240220-2024_033-DE

2024/080

DECIDE

D'APPROUVER le budget principal (410) 2024 tel que présenté.

D'AUTORISER le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Signé le 27/02/2024
Le Président

Cyril Delpech